

Date de convocation : 19/09/2014

Date d'affichage : 19/09/2014

Nombre de Membres:

En exercice: 15

Présents : 11

L'an 2014, le 26 Septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Joseph GESLIN

Etaient présents : Mmes : CHANTEUX Christelle, GOMMELET Florence, HORTANCE Annick, LORON Jeanne, RIVOIRAS Danièle, MM : CHAUVEAU Guillaume, CHEDMAIL Sylvain, GESLIN Christophe, GESLIN Joseph, GOUBA Ismaël, LEBLOND Jeremy

Absents :

Absent(s) : M. OURY Sylvain

Absents excusés : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme ROYAUX Sonia à Mme LORON Jeanne, Mme SAULNIER Yvette à Mme GOMMELET Florence, M. GILHODES Frédéric à Monsieur GESLIN Joseph

Secrétaire de séance : Monsieur GESLIN Christophe

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des élus le compte-rendu (C-R) de la réunion du 20 juin 2014.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le compte-rendu de la réunion du 20 juin 2014.

- de nommer secrétaire de séance pour la réunion d'aujourd'hui en date du 26 Septembre 2014, Monsieur GESLIN Christophe

ORDRE DU JOUR

- FINANCES - Participation au financement des Temps d'Activités Périscolaires de l'école publique du Theil de Bretagne
- FINANCES - Admission en non-valeur de créances
- FINANCES - Budget principal - Décision modificative n°2
- CULTURE - Bibliothèque - Règlement intérieur
- FINANCES - Subvention - Eglise - Travaux de restauration du clocher - Convention avec le Conseil Général
- FINANCES - Subvention - Bibliothèque - Contrat de territoire - Aide à l'acquisition de documents audiovisuels et numériques et aide à l'animation
- DOMAINE ET PATRIMOINE - Terrains de foot et vestiaires - Convention de mise à disposition à l'association Essé - Le Theil Footbal-club
- INTERCOMMUNALITE - SMICTOM - Rapport d'activités - Exercice 2013
- INTERCOMMUNALITE - SIEFT - Rapport d'activités - Exercice 2013
- INTERCOMMUNALITE - SPANC- Rapport d'activités - Exercice 2013
- INTERCOMMUNALITE - CCPRF - Commission d'évaluation des charges - Désignation d'un élu

2014_08_01 - FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS - Affaires scolaires - Ecole publique du Theil : Participation aux TAP de l'école publique du Theil

A compter de la rentrée scolaire 2014-2015, la commune du Theil de Bretagne organise des TAP (Temps

d'Activités Périscolaires) pour les élèves de l'école publique du Theil. Elle demande une participation des communes de résidence des élèves non domiciliés au Theil, qui correspond au reste à charge de la commune après une participation demandée aux familles de 15 € par élève et après déduction de l'ensemble des aides et dotations accordées.

Elle demande pour la rentrée scolaire 2014-2015 une participation de 44 € par élève. Sachant qu'au 8 juillet dernier, 9 élèves domiciliés à Essé s'étaient inscrits, la participation totale s'élèverait à 396 € pour l'année. A défaut de prise en charge par la commune d'Essé, la commune du Theil demandera aux familles domiciliées à Essé 44 € supplémentaires par élève.

Considérant que l'organisation de TAP et leur financement par les collectivités ne sont pas obligatoires,
Considérant que les aides et dotations ne sont pas pérennes,
Considérant qu'il ne s'agit que d'une estimation,
Considérant le contexte économique et budgétaire tant au niveau national qu'au niveau communal,
La commission Finances réunie le 24 septembre dernier a émis un avis défavorable à cette demande en précisant que cette question sera réétudiée à la rentrée scolaire prochaine.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de suivre l'avis de la commission Finances et refuse de participer aux frais de mise en œuvre des Temps d'Activités Périscolaires de la commune du Theil de Bretagne.

2014_08_02 - FINANCES LOCALES - DIVERS - Admission en non-valeur

Madame la Trésorière de Retiers a transmis un état de demande d'admission en non-valeur portant sur le budget principal de la commune.

Cet état n°1438970215 correspond à des titres de recettes des exercices 2010 à 2013 (36 titres inférieurs à 100 € pour 2 546.71 € et 1 titre pour 218.28 €).

- Vu le code des collectivités territoriales
- Vu le décret n°62-1587 portant règlement général de la comptabilité publique
- Vu l'état de demande d'admission en non-valeur transmis par Mme la Trésorière, s'appuyant sur une ordonnance du Tribunal d'Instance de Nantes,

Sur proposition de la commission finances qui s'est tenue le 24 septembre dernier, le conseil municipal, à l'unanimité :

- admet en non-valeur les titres de recettes ci-dessus présentés pour un montant total de 2 764.99 €,
- décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2014 par décision modificative,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2014_08_03 - FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES - BUDGET COMMUNE - Décision modificative n°2

Au vu de l'état de consommation des crédits sur le budget principal de la commune et des décisions prises (admission en non-valeur et acquisition d'une sono), et sur proposition de la commission Finances en date du 24 septembre, le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative suivante :

Admission en non-valeur	c/6542	+ 2 800 €	c/022	- 2 800 €
Acquisition d'une nouvelle sono	c/2188 – 28	+ 3 000 €	c/ 2313 - 22	- 3 000 €

Et autorise M. le Maire à signer les pièces nécessaires à cette affaire.

2014_08_04 - FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS - Bibliothèque - Demande de subvention 2014 auprès du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine

Chaque année, le CM doit prendre une délibération pour solliciter des subventions de fonctionnement pour la bibliothèque auprès du Conseil Général d'I-V (CG35) dans le cadre du contrat de territoire (volet 3 – le contrat actuel est celui de 2011-2015) signé avec la Communauté de Communes. Il s'agit des aides suivantes :

- Aide à l'acquisition de documents audiovisuels et multimédia – 30% de subvention – montant subventionnable plancher 1000 €
- Aide à l'animation – 30% de subvention – montant subventionnable plancher 1000 €

Il a été inscrit au BP 2014:

- c/6065 « Bibliothèque -acquisition livres, CD, DVD... » 3 800 €. La commission Finances propose de fixer la dépense consacrée à l'acquisition de documents audiovisuels et multimédia à 1 200 € ce qui correspond à une subvention attendue de 360 €.
- c/6232 « Fêtes, cérémonies, animations » 5 000 €. La commission Finances propose de fixer la dépense consacrée à l'animation à 1 100 € ce qui correspond à une subvention attendue de 330 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide:

- de fixer la dépense consacrée à l'acquisition de documents audiovisuels et multimédia à 1 200 € ce qui correspond à une subvention attendue de 360 €,
- de fixer la dépense consacrée à à l'animation à 1 100 € ce qui correspond à une subvention attendue de 330 €,
- de solliciter le CG35 au titre du contrat de territoire,
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2014_08_05 - DOMAINE DE COMPETENCES PAR THEMES - CULTURE - Bibliothèque - Règlement intérieur

M. le Maire informe que la commission Bibliothèque réunie le 30 juin et le 29 août 2014 propose la mise en œuvre d'un règlement intérieur de la bibliothèque ainsi qu'une convention formalisant les relations entre la bibliothèque et l'école Saint-Antoine.

M. le Maire donne lecture:

- du règlement intérieur qui précise les conditions d'inscription, les modalités des prêts ainsi que les obligations des usagers,
- de la convention qui porte sur l'organisation des accueils de classe (6 par an par classe), les engagements des partenaires et la gestion des plannings.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le règlement intérieur de la bibliothèque et la convention formalisant les relations entre la bibliothèque et l'école

Saint-Antoine.

2014_08_06 - DOMAINE ET PATRIMOINE - LOCATIONS - Mise à disposition des terrains de football

M le Maire présente un projet de convention de mise à disposition des terrains de foot de la Commune à la nouvelle association FOOTBALL CLUB ESSE-LE THEIL.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide:

- de mettre à disposition de l'association FC Essé-Le Theil les terrains de foot et les vestiaires de la commune gracieusement sous réserve du bon usage des lieux et du respect des conditions énumérés dans la convention telle que présentée par M. le Maire,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention.

2014_08_07 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - INTERCOMMUNALITE - Syndicat Mixte pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM) - Rapport d'activités 2013

Mme Annick HORTANCE, adjointe au maire présente à l'assemblée le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination et de valorisation des déchets ménagers et assimilés remis par le SMICTOM concernant l'exercice 2013.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination et de valorisation des déchets ménagers et assimilés remis par le SMICTOM concernant l'exercice 2013.

2014_08_08 - FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS - EGLISE - Travaux de restauration du clocher - Demande de fond de concours auprès du Conseil Général

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'en contrepartie de l'octroi d'une aide dans le cadre du fonds de solidarité territorial pour les travaux de restauration d'églises, le Conseil Général demande la signature d'une convention tripartite (CG35/mairie/paroisse) précisant les modalités d'ouverture de l'église au public.

M. le Maire donne lecture du projet de convention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide:

- d'accepter le projet de convention tel que présenté,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention.

2014_08_09 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - INTERCOMMUNALITE - CCPRF - SPANC - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Conformément à l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de communes Au Pays de la Roche aux Fées doit présenter à l'assemblée

délibérante dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif dont elle a la charge.

Les indicateurs techniques et financiers figurant dans le rapport, fixés par le décret n°2007-675 et l'arrêté interministériel du 2 mai 2007, sont donc les suivants :

1) Caractérisation technique du service :

§ Le SPANC a contrôlé **3 872** installations situées sur les 18 communes du territoire depuis 2006, soit 3 212 contrôles de bon fonctionnement et 660 contrôles de travaux neufs (sans doublon)

§ L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est de **100/100** pour les compétences obligatoires (contrôle de bon fonctionnement, contrôle de conception, contrôle de l'exécution des travaux, délimitation des zonages et application d'un règlement de service).

§ L'indice de mise en œuvre des compétences facultatives est de 00/40 (entretien, traitement des matières de vidange, réhabilitation des installations).

2) Tarification de l'assainissement et recettes du service :

Par délibération du conseil communautaire en date du 13 décembre 2011, les tarifs ont été fixés comme suit pour l'année 2012 :

Contrôle des installations neuves/réhabilitées :	1503€
<i>dont contrôle de conception :</i>	39 €
<i>dont contrôle de réalisation des travaux :</i>	114 €
Contrôle périodique de fonctionnement des installations existantes	75 €
Instruction des demandes de certificat d'urbanisme :	32 €
Visite supplémentaire :	70 €
Absence au RDV	24 €

Les recettes d'exploitation du service pour 2012 provenant des prestations de contrôle ont été de **26 095 € TTC** (dont solde 4^{ème} trim 2012 : 3609€).

La subvention pour le contrôle des installations neuves de l'Agence de l'Eau vient en supplément pour un montant de **3 781.20 €**.

Les dépenses totales d'exploitation ont été de **29 999.49 €** pour 2013.

Aucun investissement n'a été réalisé en 2013.

3) Indicateurs de performance :

Taux de conformité des installations : Sur les 3 212 installations qui ont été contrôlées lors du contrôle de bon fonctionnement depuis le 1^{er} janvier 2006, 1 129 installations ont été jugées conformes. Le taux de conformité est de 35%. En ajoutant les 660 installations neuves, le taux de conformité passe à **46% d'installations conformes**.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide:

- d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour l'exercice 2012 et de le transmettre aux communes.

2014_08_10 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - INTERCOMMUNALITE - Syndicat Intercommunal des Eaux et Forêts du Theil (SIEFT) - Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2013

Le Maire présente à l'assemblée le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable remis par le SIEFT concernant l'exercice 2013.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable remis par le SIEFT concernant l'exercice 2013.

2014_08_11 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - INTERCOMMUNALITE - CCPRF - Commission d'évaluation des charges - Désignation d'un élu

Lors du transfert de compétence d'une commune à un établissement de coopération intercommunale (EPCI), une commission d'évaluation des charges composée de représentants des conseils municipaux des communes membres est chargée d'établir le rapport d'évaluation de la charge nette transférée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de désigner M. le Maire.

Questions diverses :

Informations relatives aux délégations du CM

M. le Maire informe des actes pris en vertu de l'article 2122-22 du CGCT: achat d'une sono pour la salle de sports, mise à disposition du restaurant scolaire pour organisation de catéchisme.

Bulletin communal

Suite à la demande d'un artisan esséen, le Conseil Municipal souhaite réaliser une étude de faisabilité sur une éventuelle mise en œuvre d'encarts publicitaires au sein du bulletin.

Commission voirie

Suite au courrier de M. Alain DURAND sur les risques de la commune en matière de sécurité routière, Mme Annick HORTANCE, adjointe à la voirie, organise une commission voirie sur cette question à laquelle participera M. Ismaël GOUBA en tant que référent sécurité routière de la commune.

DIA

M. le Maire informe des déclarations d'intention d'aliéner des biens pour lesquels il n'est pas donné suite (DIA n°2014-04).

Formation des élus

M. le Maire informe l'assemblée des propositions de l'Aric à la demande de formations de la commune à

l'attention des élus.:

- "S'initier aux finances locales" vendredi 12 et 19 décembre 2014 (18h30 à 22h00).

Réunion Conseil Municipal

Prochaine réunion du CM: vendredi 24 octobre à 20h30.